

Décision relative à une demande d'extension d'usages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu les demandes d'extensions d'usages majeurs et mineurs du produit phytopharmaceutique
RAPIDINSECT

de la société EVERGREEN GARDEN CARE France SAS

enregistrées sous les n°2019-2437 et 2019-1627

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 12 juin 2020, relatives à une demande d'extension d'usages majeurs,

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 12 juin 2020 relatives à une demande d'extension d'usages mineurs,

Considérant que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit référencé ci-après **n'est pas étendue** aux usages décrits dans la présente décision.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	RAPIDINSECT
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	EVERGREEN GARDEN CARE France SAS 4 allée des Séquoias 69760 LIMONEST France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	7 g/L - pyréthrinés 700 g/L - huile de colza
Numéro d'intrant	731-2014.01
Numéro d'AMM	2171312
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

A Maisons-Alfort, le

28 AOUT 2020

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
14053107 Arbres et arbustes* Trt Part.Aer.*Acarie	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	Non applicable
14053102 Arbres et arbustes* Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	Non applicable
00502025 Arbres et arbustes* Trt Part.Aer.*Cicadelles et cercopides	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	Non applicable
14053101 Arbres et arbustes* Trt Part.Aer.*Cochenilles	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	Non applicable
00502027 Arbres et arbustes* Trt Part.Aer.*Coléoptères phytophages	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	Non applicable
14053105 Arbres et arbustes* Trt Part.Aer.*Pucerons	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	Non applicable
14053100 Arbres et arbustes* Trt Part.Aer.*Ravageurs divers	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	Non applicable

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
17403101 Cultures florales et plantes vertes* Trt Part.Aer.* Acaréens, phytoptères et tarsonèmes	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	Non applicable
17403108 Cultures florales et plantes vertes* Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	Non applicable
17403109 Cultures florales et plantes vertes* Trt Part.Aer.*Cicadelles	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	Non applicable
17403103 Cultures florales et plantes vertes* Trt Part.Aer.*Cochenilles	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	Non applicable
00504036 Cultures florales et plantes vertes* Trt Part.Aer.*Coléoptères phytophages	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	Non applicable
17403104 Cultures florales et plantes vertes* Trt Part.Aer.*Pucerons	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	Non applicable
17403100 Cultures florales et plantes vertes* Trt Part.Aer.*Ravageurs divers	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	Non applicable
00701022 Plantes d'intérieur et balcons* Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé car la revendication « plein champ » n'est pas adaptée au libellé de l'usage.	2/an	Non applicable

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
00701018 Plantes d'intérieur et balcons* Trt Part.Aer.*Cochenilles	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé car la revendication « plein champ » n'est pas adaptée au libellé de l'usage.	2/an	Non applicable
00701020 Plantes d'intérieur et balcons* Trt Part.Aer.*Pucerons	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé car la revendication « plein champ » n'est pas adaptée au libellé de l'usage.	2/an	Non applicable
17453100 Plantes d'intérieur et balcons* Trt Part.Aer.*Ravageurs divers	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé car la revendication « plein champ » n'est pas adaptée au libellé de l'usage.	2/an	Non applicable
17303101 Rosier*Trt Part.Aer.* Acarions	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	Non applicable
17303105 Rosier*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	Non applicable
17303118 Rosier*Trt Part.Aer.* Cochenilles	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	Non applicable
16403110 Choux*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé au motif qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur ne peut être exclu. L'usage est également refusé au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	3
16403101 Choux*Trt Part.Aer.* Pucerons	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé au motif qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur ne peut être exclu. L'usage est également refusé au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	3

Liste des usages refusés		Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
16323103 Concombre*Trt Part.Aer.* Aleurodes		7 mL/L	2/an	3
Motivation du refus : L'usage est refusé au motif qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur ne peut être exclu. L'usage est également refusé aux motifs qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ainsi qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peuvent être exclus.				
16323106 Concombre*Trt Part.Aer.*Pucerons		7 mL/L	2/an	3
Motivation du refus : L'usage est refusé au motif qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur ne peut être exclu. L'usage est également refusé aux motifs qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ainsi qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peuvent être exclus.				
16553104 Fraisier*Trt Part.Aer.*Acariens		7 mL/L	2/an	3
Motivation du refus : L'usage est refusé au motif qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur ne peut être exclu. L'usage est également refusé aux motifs qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ainsi qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peuvent être exclus.				
16553105 Fraisier* Trt Part.Aer.*Pucerons		7 mL/L	2/an	3
Motivation du refus : L'usage est refusé au motif qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur ne peut être exclu. L'usage est également refusé aux motifs qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ainsi qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peuvent être exclus.				
00517101 Pois écosés frais* Trt Part.Aer.*Pucerons		7 mL/L	2/an	3
Motivation du refus : L'usage est refusé au motif qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur ne peut être exclu. L'usage est également refusé aux motifs qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ainsi qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peuvent être exclus.				
16853102 Pois* Trt Part.Aer.*Pucerons		7 mL/L	2/an	3
Motivation du refus : L'usage est refusé au motif que le respect des limites maximales de résidus des pyréthrines n'a pas pu être vérifié en l'absence de données résidus. L'usage est également refusé aux motifs qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur, qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ainsi qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peuvent être exclus.				

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
16863104 Poivron* Trt Part.Aer.*Pucerons	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé au motif qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur ne peut être exclu. L'usage est également refusé aux motifs qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ainsi qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peuvent être exclus.	2/an	3
15653101 Pomme de terre* Trt Part.Aer.*Coléoptères phytophages	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé au motif qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur ne peut être exclu. L'usage est également refusé aux motifs qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ainsi qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peuvent être exclus.	2/an	3
15653108 Pomme de terre* Trt Part.Aer.*Pucerons	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé au motif qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur ne peut être exclu. L'usage est également refusé aux motifs qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ainsi qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peuvent être exclus.	2/an	3
12603134 Pommier* Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé au motif qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur ne peut être exclu. L'usage est également refusé aux motifs qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ainsi qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peuvent être exclus.	2/an	3
12603150 Pommier* Trt Part.Aer.*Pucerons	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé au motif qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur ne peut être exclu. L'usage est également refusé en plein champ au motif qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peut être exclu.	2/an	3
16953109 Tomate* Trt Part.Aer.*Acariens	7 mL/L Motivation du refus : L'usage est refusé au motif qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur ne peut être exclu. L'usage est également refusé aux motifs qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ainsi qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peuvent être exclus.	2/an	3

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
16953101 Tomate* Trt Part.Aer.*Aleurodes	7 mL/L	2/an	3
Motivation du refus : L'usage est refusé au motif qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur ne peut être exclu. L'usage est également refusé aux motifs qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ainsi qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peuvent être exclus.			
16953104 Tomate*Trt Part.Aer.*Pucerons	7 mL/L	2/an	3
Motivation du refus : L'usage est refusé au motif qu'un risque d'effet nocif pour le consommateur ne peut être exclu. L'usage est également refusé aux motifs qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ainsi qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et les macro-organismes du sol ne peuvent être exclus.			